

**Monsieur Alexander DE CROO**  
**Premier Ministre**  
**Rue de la Loi 16**

**1000 BRUXELLES**

Bruxelles, le 27 septembre 2022

**Objet : Mesures du gouvernement fédéral pour faire face à la crise de l'énergie**

Monsieur le Premier Ministre,  
Cher Monsieur De Croo,

Le secteur des soins et notamment des maisons de repos est frappé de plein fouet par la hausse des prix, en particulier, ceux de l'énergie. Le fait que ces institutions accueillent un public fragilisé, y compris souvent sur le plan financier, ne leur permet pas de répercuter la totalité de cette hausse auprès de leurs résidents et patients. Aujourd'hui, certaines institutions craignent de ne pas pouvoir faire face à l'hiver.

Les institutions de soins, pour la plupart, ne se sont pas encore relevées des conséquences du COVID-19. L'inflation actuelle des coûts (de l'énergie mais pas uniquement) combinée avec d'autres facteurs de crise, dont la pénurie de personnel dans notre secteur particulièrement, vient aujourd'hui compromettre toute possibilité de redressement pour beaucoup d'établissements.

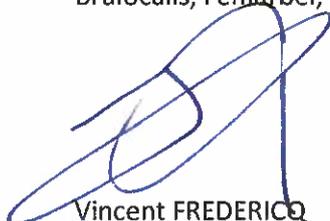
Le secteur s'est tourné auprès des autorités régionales qui exercent la tutelle sur ses institutions. Toutefois, compte-tenu de la répartition des compétences au sein de notre pays, nous nous devons également de demander avec insistance au Gouvernement fédéral de prendre les mesures suivantes :

1. L'extension aux entreprises marchandes et non-marchandes de la **réduction de la TVA sur l'électricité** - de 21 % à 6 % - qui s'applique aujourd'hui aux particuliers.
2. La mise en place de **mesures urgentes afin d'aider les collectivités en charge de personnes fragilisées** à faire face à leurs factures énergétiques. A l'heure actuelle, les différentes indexations, auxquelles nos institutions sont en droit de procéder, ne permettent plus de couvrir la totalité de la hausse des coûts de l'énergie.
3. **L'élargissement du tarif social** aux résidents et patients des institutions de soins. Nous rappelons à cet égard que nombre de nos résidents et patients bénéficiaient du tarif social lorsqu'ils étaient à domicile et qu'ils ne peuvent plus en bénéficier une fois en maison de repos, en maison de soins psychiatriques, en initiative d'habitation protégée ou en centre de revalidation.
4. L'imposition aux fournisseurs, et en particulier à ceux qui disposent de leur propre capacité de production, de proposer aux consommateurs au moins **un contrat fixe à un tarif régulé par la CREG**.

5. La mise en œuvre de **déductions fiscales fédérales majorées pour les investissements** dans les énergies renouvelables et dans l'utilisation rationnelle de l'énergie pour le secteur marchand et la mise à disposition de moyens financiers au secteur non marchand pour permettre des investissements dans les énergies renouvelables.

Dans l'espoir que notre appel sera entendu, veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, cher Monsieur De Croo, l'expression de notre considération distinguée.

Pour les Fédérations signataires,  
Brulocalis, Femarbel, Gibbis, Santhéa, Unessa et Union des Villes et Communes de Wallonie



Vincent FREDERICQ

- Cc. Monsieur Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie et du Travail
- Cc. Monsieur David Clarinval, Vice-Premier Ministre et Ministre des Classes Moyennes, des PME, de l'agriculture, des réformes institutionnelles et du renouveau démocratique
- Cc. Monsieur Georges Gilkinet, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Mobilité
- Cc. Monsieur Vincent Van Peteghen, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances
- Cc. Monsieur Frank Vandenbroucke, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires sociales et de la Santé
- Cc. Madame Tine Van der Straeten, Ministre de l'Energie
- Cc. Mesdames et Messieurs les Présidents de groupes à la Chambre des représentants
- Cc. Mesdames et Messieurs les Présidents de groupes du Sénat

**Madame Christie MORREALE**  
**Vice-Présidente du Gouvernement Wallon**  
**Ministre de l'Emploi, de la Formation, de**  
**la Santé, de l'Action sociale et de**  
**l'Economie sociale, de l'Egalité des**  
**chances et des Droits des Femmes**  
**Rue Kefer, 2**

**5100                      JAMBES**

Bruxelles, le 27 septembre 2022

**Objet : Mesures du gouvernement wallon pour faire face à la crise de l'énergie**

Madame la Ministre, Chère Madame Morreale,

Le secteur des maisons de repos est frappé de plein fouet par la hausse des prix, en particulier ceux de l'énergie. Le fait qu'elles accueillent un public fragilisé y compris souvent sur le plan financier, ne leur permet pas de répercuter la totalité de cette hausse auprès de leurs résidents. Aujourd'hui, certains établissements nous disent qu'ils ne pourront faire face à l'hiver et certains gestionnaires envisagent déjà purement et simplement de cesser leurs activités à défaut de perspectives à très court terme.

Les maisons de repos (et de soins), pour la plupart, ne se sont pas encore relevées des conséquences du COVID-19. L'inflation actuelle des coûts (de l'énergie mais pas uniquement) combinée avec d'autres facteurs de crise, dont la pénurie de personnel, vient aujourd'hui compromettre toute possibilité de redressement pour certains établissements.

Le forfait soins ne couvre évidemment pas les frais d'énergie et ce, même si les normes d'agrément exigent notamment une température minimale de 22 °C dans les chambres de nos résidents.

Nous avons demandé au Gouvernement fédéral de réduire la TVA sur l'électricité à 6% pour les contrats professionnels, par analogie avec le régime des contrats gaz. Nous avons bon espoir d'être entendus.

Nous en appelons également à nos autorités de tutelle afin qu'elles interviennent d'urgence pour contrer les conséquences de la crise énergétique et de limiter son impact sur les plus vulnérables de notre société.

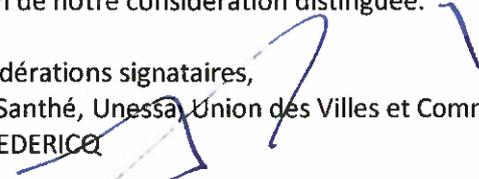
En conséquence, nous vous demandons avec insistance :

1. De débloquer un **budget spécifique et conséquent** pour le secteur des aînés qui pendant la crise du Covid a été considéré par la Wallonie comme essentiel et soutenu comme tel. La situation du Covid était inédite et la Wallonie a donné des moyens financiers pour y faire face alors que la gestion de crise était fédérale. L'envolée des prix de l'énergie est tout aussi inédite et, à ce titre, la Wallonie doit soutenir des acteurs de premier ordre qui occupent plusieurs dizaines de milliers de travailleurs des moins qualifiés au plus qualifiés et accompagnent au quotidien plusieurs dizaines de milliers de bénéficiaires dans un système normé qui contraint à rester accessible, à maintenir la

qualité dans l'accompagnement, le tout sans bénéficier d'un financement suffisant. Le risque est réel et non plus théorique que des établissements ne doivent se séparer de travailleurs ou doivent se résoudre à mettre la clé sous la porte faute de pouvoir faire face à leurs obligations financières. Des bénéficiaires contribuent déjà à absorber une partie des coûts ; des structures doivent déjà répercuter les hausses des coûts sur le prix d'hébergement mais cette répercussion ne comble pas un déficit qui se creuse inexorablement d'autant qu'elles ne bénéficient pas des réductions de taux de TVA.

2. La mise en place d'une **aide urgente temporaire**, ciblée et plafonnée, prenant la forme d'un fonds auquel les établissements auraient accès via un prêt à taux zéro, afin d'aider les collectivités en charge de personnes fragilisées à faire face à leurs factures énergétiques et leur permettre de maintenir voire reconstruire leur fonds de roulement et présenter une structure financière plus solide pour affronter un avenir toujours incertain. A l'heure actuelle, les différentes indexations auxquelles nos établissements sont en droit de procéder ne permettent plus de couvrir la totalité de la hausse des coûts de l'énergie. Cette aide devrait être modulée en fonction de l'augmentation de la part de l'énergie dans les coûts généraux.
3. Le **gel temporaire de tous les processus visant à modifier les normes** (agrément, encadrements, infrastructures, ...) sans prise en charge des surcoûts engendrés par ces modifications.
4. La **réduction, voire la suppression temporaire**, des taxes et autres prélèvements inclus dans la facture énergétique.
5. La **réduction à son minimum de la partie fixe de la facture**, tels que les frais de transport et de distribution des intercommunales.
6. D'appeler votre Administration à apprécier avec discernement la norme contraignante des 22° qui doivent être atteints dans les chambres et locaux accessibles aux résidents, le temps de faire évoluer cette norme dans le cadre des travaux de révision actuellement menés.
7. De mandater la société simple ACAH-MERCURHOSP que le Gouvernement wallon a initiée courant 2021 à se lancer dans le marché énergétique et négocier au mieux des prix abordables pour l'ensemble des structures d'hébergement et d'accueil en Wallonie.

Dans l'espoir que notre appel sera entendu, veuillez agréer, Madame la Ministre, chère Madame Morreale, l'expression de notre considération distinguée.

Pour les Fédérations signataires,  
Femarbel, Santhé, Unessa, Union des Villes et Communes de Wallonie  
Vincent FREDERICQ 

Cc. Monsieur le Ministre-Président,  
Cc. Mesdames et Messieurs les Ministres du Gouvernement Wallon  
Cc. Mesdames et Messieurs les Présidents de groupes du Parlement de Wallonie